

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs :  
ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Secrétaire de séance : CROM Florence

**Délibération N° DE 04-2022**

**Objet : Versement d'une subvention d'équilibre au budget Développement économique pour l'année 2021**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune condition restrictive. Inversement, rien ne s'oppose à la prise en charge par le budget principal du déficit du budget annexe à caractère administratif.

Le budget développement économique peut à ce titre prétendre à une subvention d'équilibre de la part du budget principal.

Dès lors, il y a lieu de constater pour l'année 2021 une participation du budget principal au budget annexe développement économique pour un montant total de 60 000 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 6521 et ont fait l'objet d'un rattachement comptable à l'exercice.

**Vu l'avis de la commission finances du 13 janvier 2022,**

**Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022,**

**Il est proposé :**

- **De verser une subvention d'équilibre d'un montant de 60 000 € au budget développement économique, au titre de l'année 2021.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 27 janvier 2022.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**

